

PLAN LOCAL d'URBANISME de COURBOUZON

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PADD



Courbouzon le 24 octobre 2017

*Le Maire pour intérim,
CHRISTOPHE DAMELET*

- Révision prescrite le 21/09/2012
- Dossier arrêté le 24/02/2017
- Mis à l'enquête publique du 12/06/2017 au 13/07/2017
- PLU approuvé le 24/10/2017
- **Vu pour rester annexé à la DCM du**



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX
☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19
Email : contact@jura.soliha.fr site internet : www.jura.soliha.fr



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseil, services

AGENCE DE BESANCON - Siège social - 6B, boulevard Diderot - 25000
BESANCON

☎ : 03.81.53.02.60

Email : besancon@sciences-environnement.fr
site internet : www.sciences-environnement.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Objectif 1/ Consolider le positionnement de Courbouzon au sein du pôle urbain.....	5
Action n°1 : Intégrer les enjeux liés à l’armature urbaine.....	5
Courbouzon, une commune « rurale » dans la 1 ^{ère} couronne lédonienne	5
Une attractivité grandissante	5
Action n°2 : Accueillir de nouveaux ménages pour conforter les équipements de la commune.....	6
Niveau de population en 2032.....	6
Développer le parc de logements pour accueillir les nouveaux habitants et maintenir la population en place	6
Développer l’habitat seniors.....	7
Préserver le parc locatif pour faciliter les parcours résidentiels.....	7
Action n°3 : Conforter voire accroître l’offre en équipements.....	7
Préserver l’école.....	7
Conforter le pôle loisirs.....	7
Permettre l’accès au haut-débit pour tous les habitants.....	7
Action n°4 : Maintenir les emplois présents sur la commune.....	8
Favoriser la mixité des activités dans le tissu bâti.....	8
Objectif 2/ Objectifs de modération de consommation d’espace	9
Action n°1 : Mettre en œuvre une politique de consommation économe de l’espace.....	9
Prioriser l’urbanisation des dents creuses.....	9
Action n°2 : Développer l’urbanisation de manière raisonnable et raisonnée.....	9
Densifier dans les zones à urbaniser en respect des objectifs du SCoT du Pays lédonien	9
Permettre la diversification des formes bâties.....	10
Objectif 3/ Valoriser l’identité communale	11
Action n°1 : Préserver le cadre de vie des habitants.....	12
Protéger l’identité vigneronne du village.....	12
Assurer une cohérence entre le village et les quartiers périphériques.....	12
Action n°2 : Porter une politique de protection paysagère	12
Préserver les points de vue sur le village	12
Conserver les ouvertures paysagères et les paysages remarquables.....	12
Préserver les espaces agricoles	12
Objectif 4/ Rationaliser les déplacements et garantir la sécurité de tous les habitants.....	13
Action n°1 : Sécuriser les accès et les déplacements sur la commune	13
Requalification des entrées de village	13
Sécuriser la traversée du village.....	14
Action n°2 : Développer le réseau de liaisons douces.....	14
Conforter et développer les cheminements existants.....	14
Intégrer le projet du Schéma intercommunal des itinéraires cyclables.....	14

Créer de nouvelles connexions douces.....	14
Action n°3 : Offrir du stationnement supplémentaire	14
Objectif 5/ Préserver et valoriser l'environnement.....	15
Action n°1 : Adapter l'urbanisation aux risques naturels	16
Prendre en compte le risque d'inondation	16
Prendre en compte le risque de mouvements de terrain.....	16
Action n°2 : Préserver la biodiversité.....	16
Protéger les milieux naturels remarquables.....	16
Maintenir et préserver les corridors écologiques	16
Action n°3 : Limiter les incidences sur les milieux remarquables protégés et inventoriés.....	16
Action n°4 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	17
Limiter l'étalement urbain.....	17
Favoriser les déplacements doux.....	17
Promouvoir l'utilisation de dispositifs technologiques permettant de produire de la chaleur, de l'électricité, moins énergivores.....	17
Prendre en compte les orientations du plan d'action du PCET d'ECLA.....	17

OBJECTIF 1 / CONSOLIDER LE POSITIONNEMENT DE COURBOUZON AU SEIN DU POLE URBAIN

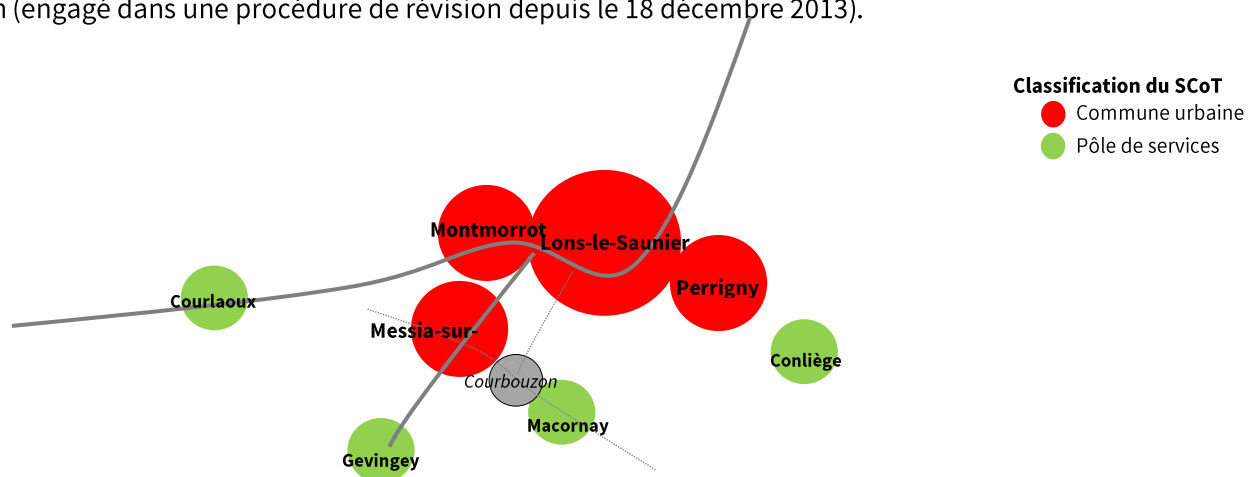
ACTION N°1 : INTEGRER LES ENJEUX LIES A L'ARMATURE URBAINE

Courbouzon, une commune « rurale » dans la 1^{ère} couronne lédonienne

Le territoire de Courbouzon, limitrophe de Lons-le-Saunier, s'inscrit dans une armature urbaine composée de communes aux vocations et spécificités différentes qui permettent aux courbouzonnais et courbouzonnaises de profiter d'une offre en services, commerces et équipements de haut niveau :

- Lons-le-Saunier, ville préfecture, dotée de nombreux équipements sportifs et culturels et d'une importante offre commerciale.
- Montmorrot qui dispose de la zone commerciale de Chantrans.
- Macornay qui possède une offre de commerces de proximité et plusieurs services.
- Messia-sur-Sorne qui constitue un pôle d'emploi (plusieurs zones d'activités).

Par ailleurs, si le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2015-2021 sur le territoire de la communauté d'agglomération ECLA a intégré Courbouzon dans le pôle urbain et de services étendu avec 9 autres communes, Courbouzon reste une commune rurale au sein de l'armature actuelle définie par le SCoT du Pays Lédonien (engagé dans une procédure de révision depuis le 18 décembre 2013).



L'objectif pour les élus est de concilier un développement de la commune justifié par son positionnement géographique tout en conservant l'identité « rurale » du territoire.

Une attractivité grandissante

La zone d'activités en cours d'aménagement sur les territoires de Messia-sur-Sorne et Chilly-le-Vignoble devrait engendrer un accroissement du nombre d'emplois offerts sur ces deux communes, notamment dans le domaine de l'artisanat.

La proximité de Courbouzon avec Messia via la RD 159 devrait logiquement augmenter l'attractivité de la commune, les nouveaux emplois entraînant la venue de nouveaux ménages qui souhaitent s'installer dans un périmètre restreint autour du lieu de travail.

Par ailleurs, Courbouzon dispose d'une école élémentaire qui constitue l'une des premières cibles dans la recherche d'un lieu de vie pour les jeunes couples et les familles.

ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MENAGES POUR CONFORTER LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Niveau de population en 2032

L'année 2011 constitue l'année de référence Insee pour les calculs du projet communal. Le postulat retenu est de considérer que les données de l'année 2011 sont celles pour l'année 2014 car il n'y a pas d'éléments précis concernant ce qui s'est passé entre ces deux années.

En 2011, la population de Courbouzon atteignait les 588 habitants.

Les élus s'accordent sur le fait que le développement démographique de la commune ne doit pas être responsable de la perte d'identité du village. Après analyse des tendances passées et notamment de la période 1999-2006 où la commune a gagné de manière notable de nouveaux habitants (le rythme de croissance annuelle était de 0,62%/an), ils se sont positionnés sur le même rythme de développement. Cependant, le projet communal élaboré en 2014 s'étend jusqu'en 2032 soit une durée de 18 ans : les élus ont en effet estimé que la durée nécessaire pour mener à bien les objectifs du projet devait être allongée compte tenu du phénomène de rétention foncière qui existe sur le territoire.

Ainsi, l'objectif démographique à atteindre est :

	Scénario
Population totale en 2032	658 habitants
Accroissement de population 2014 - 2032	70 habitants
Taux de croissance annuel (%/an) 2014 - 2032	0,62 %/an

Développer le parc de logements pour accueillir les nouveaux habitants et maintenir la population en place

En 2011, la commune de Courbouzon comptait 262 résidences principales. La taille moyenne des ménages était de 2,24 personnes /ménage.

Les prévisions quantitatives de logements supplémentaires à créer d'ici 2032 pour accueillir les 70 habitants supplémentaires et maintenir les 588 habitants présents en 2011 sur la commune doivent prendre en compte deux phénomènes :

- L'accueil de nouveaux ménages ;
- Le desserrement de la population.

Le premier principe consiste à considérer que la taille moyenne des nouveaux ménages venant s'installer sur la commune est de 3 personnes/ménage.

Par ailleurs, on prend en compte la tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages ; en effet, les ménages courbouzonnais étaient composés en moyenne en 1999 de 2,55 personnes/ménage. L'anticipation de cette baisse permet d'estimer que la taille moyenne des ménages qui résideront sur Courbouzon en 2032 sera de 2 personnes/ménage.

	Scénario
Nombre de nouveaux logements à créer entre 2014 et 2032	55 logements
Dont logements nécessaires à la décohabitation	32 logements

Développer l'habitat seniors

La population de Courbouzon est touchée par le phénomène de vieillissement ; les personnes âgées de 60 ans ou plus représentaient 31% de la population en 2011 contre 26,5% au niveau départemental.

Le village est constitué de logements vigneron où les pièces à vivre sont situées en règle générale au-dessus de la cave et accessibles depuis un escalier extérieur qui n'est pas adapté au manque d'autonomie de certaines personnes âgées.

- Créer des logements seniors, en location ou en accession à la propriété
- Offrir la possibilité aux personnes âgées de continuer à résider sur la commune
- Créer un espace intergénérationnel et multifonctionnel

Préserver le parc locatif pour faciliter les parcours résidentiels

En 2011, la commune de Courbouzon disposait sur son territoire de 42 logements locatifs dont 4 appartiennent à la commune. La part de logements locatifs atteignait 16,1% du parc de résidences principales. Il n'existe pas de logement social sur la commune.

Le PLH pose comme objectif pour Courbouzon une création de 4 logements sociaux entre 2015 et 2021 (en neuf ou en acquisition amélioration).

Le parc locatif constitue un enjeu pour les élus car ce type de logement permet d'attirer des jeunes couples sur le territoire et débiter ainsi leur parcours résidentiel (ces derniers deviendront peut-être par la suite de futurs propriétaires soit de constructions déjà existantes ou bien feront bâtir sur la commune).

- Maintenir le parc de logements locatifs

ACTION N°3 : CONFORTER VOIRE ACCROITRE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS

Préserver l'école

- Maintenir les effectifs de l'école (72 élèves à la rentrée 2014) : attirer de jeunes couples et des familles sur le territoire
- Réaliser une structure/un bâtiment pour l'organisation des activités périscolaires
- Sécuriser le cheminement des élèves entre l'école et la salle pluriactivités

Conforter le pôle loisirs

- Mettre en place un city-stade sur le site du terrain de football actuel
- Offrir davantage de capacités de stationnement pour la salle pluriactivités

Permettre l'accès au haut-débit pour tous les habitants

- Profiter du programme « Orange » de raccordement de toutes les communes d'ECLA à la fibre optique entre 2015 et 2020
- Permettre le développement du télétravail sur le territoire

ACTION N°4 : MAINTENIR LES EMPLOIS PRESENTS SUR LA COMMUNE

Favoriser la mixité des activités dans le tissu bâti

- Permettre l'implantation de nouvelles activités (artisanat, commerce, service, bureau)
- Intégrer les projets de développement des activités dans le respect du voisinage résidentiel

OBJECTIF 2/ OBJECTIFS DE MODERATION DE CONSOMMATION D'ESPACE

La commune de Courbouzon souhaite accueillir 70 nouveaux habitants d'ici 2032 soit un niveau de population de 658 habitants.

Le nombre de logements à créer pour répondre à cette évolution démographique est de 55 logements.

La part de logements vacants était de 7,6% en 2011. On considère alors que les logements vacants ne pourront pas constituer un potentiel pour accueillir de nouveaux ménages.

Le besoin d'ici les 15 prochaines années s'élève donc à 55 logements à créer.

ACTION N°1 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE CONSOMMATION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

Prioriser l'urbanisation des dents creuses

- Combler les dents creuses situées dans les tissus déjà urbanisés
- Limiter l'étalement urbain

Les dents creuses représentent un potentiel de 2,5 ha qui pourront être utilisés pour la construction de logements pour les 18 prochaines années au sein de l'enveloppe urbaine.

ACTION N°2 : DEVELOPPER L'URBANISATION DE MANIERE RAISONNABLE ET RAISONNEE

Entre 2000 et 2014 :

- 5,2 ha ont été consommés pour le développement résidentiel avec une densité moyenne de 8,7 log/ha.

Dans le POS de la commune :

- Le potentiel en urbanisation immédiate était de 35,15 ha (3 ha de zone 1NA ont été consommés).
- Il restait alors 32,15 ha de zone à urbaniser.

Les objectifs dans le cadre du PLU pour les 15 prochaines années sont :

Densifier dans les zones à urbaniser en respect des objectifs du SCoT du Pays lédonien

Le SCoT est en cours de révision. La commune de Courbouzon est considérée comme une commune rurale dans l'actuel document en cours d'application mais elle devrait changer de statut dans le prochain document si l'on se réfère déjà au fait que le PLH 2015-2021 sur le territoire de la communauté d'agglomération ECLA a déjà acté l'intégration de Courbouzon dans pôle urbain et de services étendu.

D'après le DOG du SCoT, le développement des communes dites rurales doit respecter les principes suivants :

- 2/3 des surfaces urbanisées avec une densité minimum de 10 log/ha
- 1/3 des surfaces sans contraintes particulières

=> Les zones destinées à l'urbanisation future (1AU et 2AU) s'inscriront dans une enveloppe foncière de 5 ha (hors dents creuses et renouvellement urbain) dont 2 ha maximum en urbanisation immédiate.

- Instauration des objectifs en matière de densité : une densité moyenne de 10 log/ha pour l'ensemble des surfaces à urbaniser.

Avec un besoin de créer 55 logements supplémentaires d'ici 2032 et avec une densité moyenne de 10 log/ha, le besoin en surface s'élève à 5,5 ha.

Le potentiel dans les creuses s'élevant à 2,5 ha, la surface des zones en extensions de l'urbanisation devrait être de 3 ha.

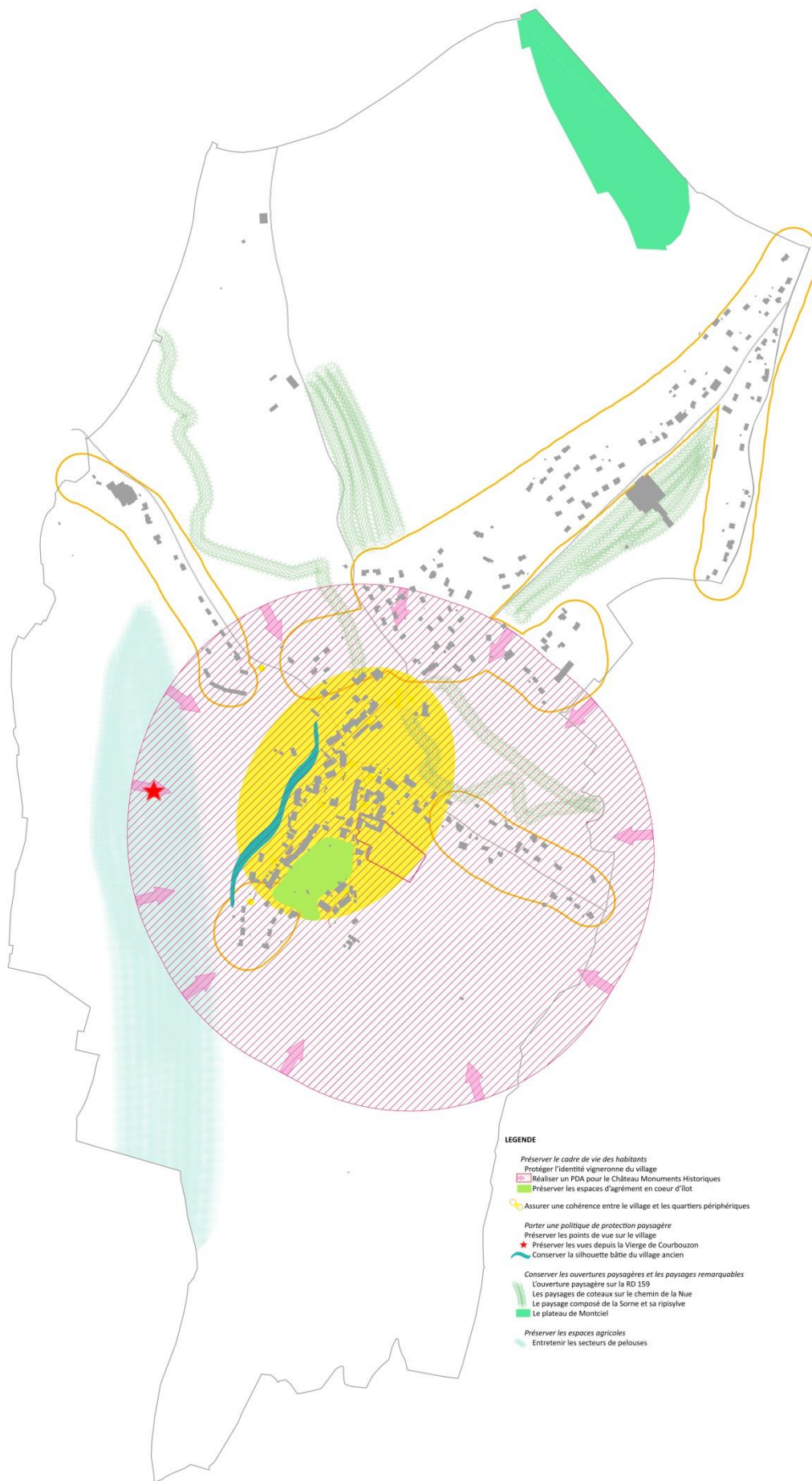
Pour des raisons de définition, aucune zone en extension de l'urbanisation n'a pu être définie comme du 2AU. En conséquence, les surfaces ouvertes à l'urbanisation au regard des objectifs actuels fixés par le SCoT sont donc supérieures mais au regard du projet de la commune et de son statut, notamment dans le PLH, restent cohérentes.

Suite à la délimitation du zonage et à la prise de mesures visant à diminuer l'impact sur les zones humides et les continuités écologiques, la surface totale constructible réelle en zone 1AU est de 2,85 ha. Ces zones à urbaniser s'inscrivent dans l'enveloppe urbaine du village.

Permettre la diversification des formes bâties

- Permettre la diversité : habitat individuel, jumelé, petits collectifs

OBJECTIF 3/ VALORISER L'IDENTITE COMMUNALE



ACTION N°1 : PRESERVER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Protéger l'identité vigneronne du village

- ❑ Réaliser un Périmètre délimité des abords (PDA) pour le Château de Courbouzon inscrit au titre des Monuments Historiques
- ❑ Conserver une unité architecturale dans le village
- ❑ Préserver les espaces d'agrément en cœur d'îlot

Assurer une cohérence entre le village et les quartiers périphériques

- ❑ Privilégier la reprise des codes architecturaux traditionnels pour les nouvelles constructions
- ❑ Limiter l'usage des clôtures pour conserver un bâti ouvert sur l'extérieur

ACTION N°2 : PORTER UNE POLITIQUE DE PROTECTION PAYSAGERE

Préserver les points de vue sur le village

- ❑ Préserver les vues depuis la Vierge de Courbouzon
- ❑ Conserver la silhouette bâtie du village ancien

Conserver les ouvertures paysagères et les paysages remarquables

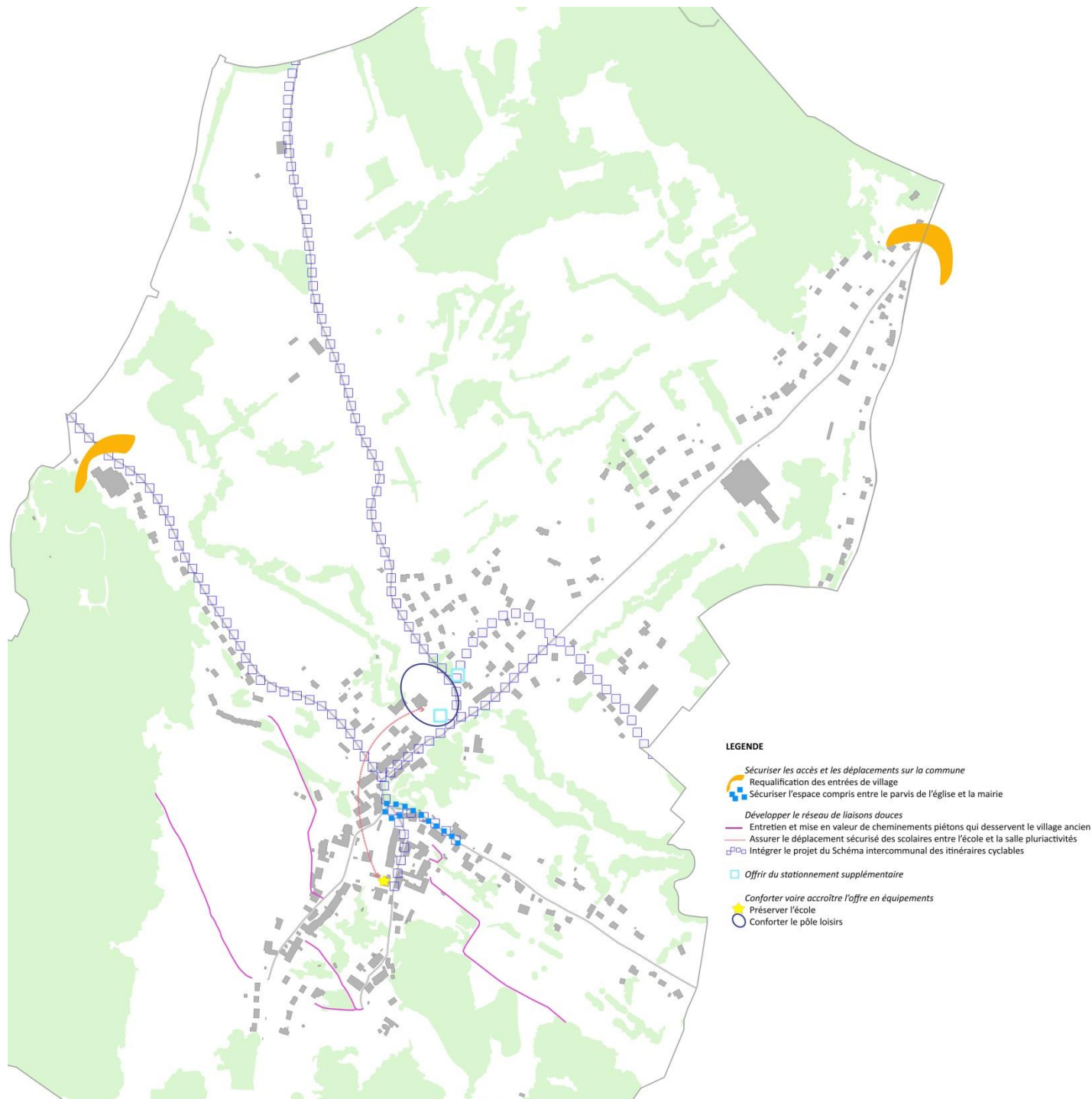
- ❑ Conserver l'ouverture paysagère côté ouest de la RD 159
- ❑ Préserver les paysages de coteaux notamment le long du chemin de la Nue
- ❑ Préserver les vues sur la Sorne et la ripisylve
- ❑ Assurer la préservation du plateau de Montciel (site inscrit)

Préserver les espaces agricoles

- ❑ Lutter contre l'enfrichement
- ❑ Maintenir les structures bocagères situées au nord de la commune
- ❑ Favoriser les activités pastorales afin d'entretenir les secteurs de pelouses
- ❑ Favoriser l'intégration des constructions agricoles
- ❑ Limiter les impacts sur les parcelles classées en AOC Côte du Jura, Macvin du Jura et Crémant du Jura

OBJECTIF 4/ RATIONALISER LES DEPLACEMENTS ET GARANTIR LA SECURITE DE TOUS LES HABITANTS

La municipalité de Courbouzon a commandé en 2014 une étude au bureau PMM ingénieurs conseils pour diagnostiquer et proposer des aménagements de sécurité sur les RD 117-159 et le chemin de la Nue.



ACTION N°1 : SECURISER LES ACCES ET LES DEPLACEMENTS SUR LA COMMUNE

Requalification des entrées de village

- Mise en œuvre des aménagements de sécurité proposés par le bureau PPM :

- Traitement des entrées de village :
 - Réfection du carrefour entre la route de la Fontaine aux Daims et la route de Beauregard (dégager une meilleure lisibilité du carrefour)
 - Création d'une entrée de village au niveau de l'entreprise Giroud (sécurisation du cheminement piétons et ralentissement des véhicules)
 - Installation de dispositifs le long de la RD 159 entre Lons-le-Saunier et Courbouzon (trottoirs, plateau surélevé,...)

Sécuriser la traversée du village

- Fluidifier la circulation le long des axes départementaux (trafic très soutenu à certaines heures de la journée)
- Connecter de manière sécurisée les différents équipements de la commune
- Sécuriser la sortie des véhicules sur la RD 159 E depuis la mairie
- Réaménager le parvis de l'église afin de sécuriser les arrêts de bus

ACTION N°2 : DEVELOPPER LE RESEAU DE LIAISONS DOUCES

Conforter et développer les cheminements existants

- Entretien et mise en valeur des cheminements piétons, sentiers qui desservent le village ancien
- Réaliser des trottoirs ou des plateaux surélevés visant à sécuriser le cheminement des piétons (étude PMM)
- Rendre accessible les cheminements aux PMR

Intégrer le projet du Schéma intercommunal des itinéraires cyclables

Dans le cadre du Schéma intercommunal des itinéraires cyclables réalisé sur ECLA, plusieurs routes départementales et communales desservant la commune et le village de Courbouzon ont fait l'objet d'une programmation de travaux.

Les élus souhaitent que ces éléments figurent dans le projet communal afin de pourvoir, fonction de l'évolution du contexte, intégrer la réflexion à de futurs projets urbains.

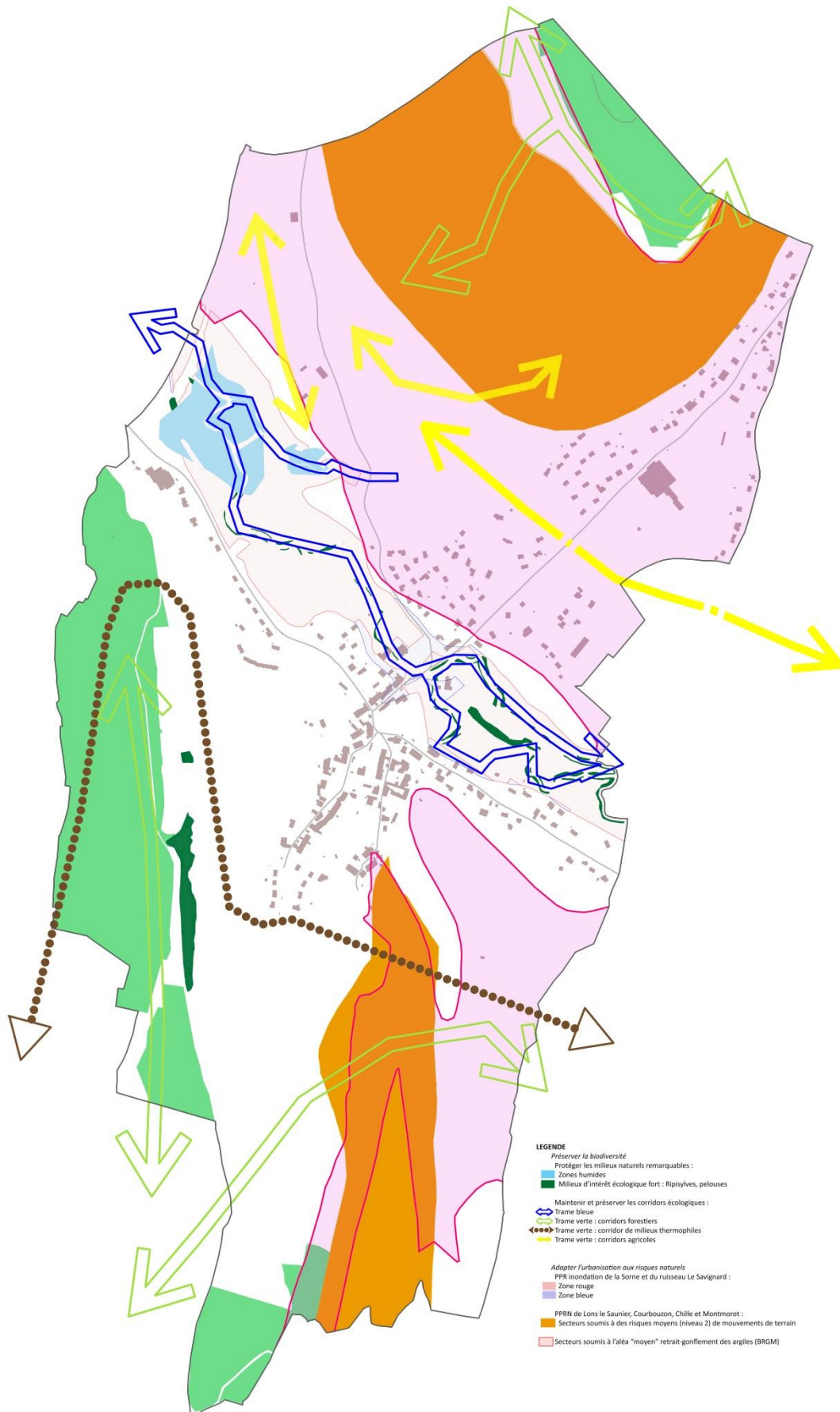
Créer de nouvelles connexions douces

- Assurer le déplacement sécurisé des scolaires entre l'école et la salle pluriactivités

ACTION N°3 : OFFRIR DU STATIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE

- Libérer des stationnements devant la salle pluriactivités
- Créer des places de stationnement à proximité immédiate du projet habitat seniors pour un public de cyclistes et de randonneurs

OBJECTIF 5/ PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT



ACTION N°1 : ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS

Prendre en compte le risque d'inondation

- ❑ La commune est couverte par le PPRI de la Sorne et du Savignard : tout projet devra respecter le règlement du PPRI (zone rouge : aucune construction, zone bleue : projet admis sous réserve du respect de prescriptions techniques)
- ❑ Limiter l'imperméabilisation des sols
- ❑ Limiter les effets de l'écoulement des eaux pluviales en favorisant une infiltration à la parcelle si la nature du sol le permet
- ❑ Protéger les zones humides qui ont un rôle épurateur

Prendre en compte le risque de mouvements de terrain

- ❑ La commune est concernée par le PPRN lié aux mouvements de terrain « Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille et Montmorot » => les projets de construction en secteurs soumis à un risque de niveau 2 devront préalablement réaliser une étude géotechnique ;
- ❑ Certaines zones sont concernées par l'aléa « moyen » retrait-gonflement des argiles identifiées par le BRGM : ces risques doivent être pris en compte dans le cadre du respect des règles générales de construction que tout constructeur ou aménageur doit respecter.

ACTION N°2 : PRESERVER LA BIODIVERSITE

Protéger les milieux naturels remarquables

- ❑ Protéger les zones humides, les milieux aquatiques
- ❑ Protéger les ripisylves
- ❑ Protéger les pelouses

Maintenir et préserver les corridors écologiques

- ❑ Protéger la trame bleue : réseau hydrographique et ripisylve
- ❑ Protéger la trame verte : corridors forestiers, agricoles

ACTION N°3 : LIMITER LES INCIDENCES SUR LES MILIEUX REMARQUABLES PROTEGES ET INVENTORIES

Le territoire communal est situé à proximité de la Réserve Naturelle Régionale « Côte de Mancy », de la ZNIEFF de type 1 et de la ZSC « Côte de Mancy », du SIC « Réseau à cavité à minioptères de Schreibers » et de la Réserve Naturelle Nationale et ZNIEFF de type 1 « Grotte de Gravelle ».

- ❑ S'assurer que le développement de l'urbanisation n'aura pas d'impact sur ces milieux

ACTION N°4 : PROMOUVOIR L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

limiter l'étalement urbain

Cf. Objectif 2

Favoriser les déplacements doux

Cf. Objectif 4

Promouvoir l'utilisation de dispositifs technologiques permettant de produire de la chaleur, de l'électricité, moins énergivores

Prendre en compte les orientations du plan d'action du PCET d'ECLA

Le plan d'action décline les enjeux du Plan Climat au regard de l'objectif des 3 x 20 à l'horizon 2020, à savoir :

- réduire de 20 % les émissions de GES ;
- améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le 1^{er} plan regroupe l'ensemble des actions déjà engagées depuis 2010 et préfigure les actions à engager d'ici 2015 car la définition d'un 2^{ème} plan quinquennal 2015-2020 est en cours.

Le PLU de Courbouzon répond ainsi aux orientations n°1 et 4 du 1^{er} plan d'action :

- ▣ Orientation n°1 : Pour des bâtiments durables et un aménagement du territoire maîtrisé
- ▣ Orientation n°4 : Vers une énergie locale et durable (qui aborde la promotion de la filière solaire et la question du mix énergétique).